



# La Douane et le handicap

**Le 5 mai 2025, une réunion de concertation avec les organisations syndicales douanières a eu lieu à la DG. Une instance bienvenue, la dernière sur ce thème ayant eu lieu en... 2017 !**

**Un constat : les choses évoluent, lentement, mais favorablement, pour l'intégration du handicap dans l'environnement professionnel. En Douane, 724 collègues sont aujourd'hui porteurs de handicap, soit 6,59 % des effectifs, ce qui va au-delà du taux légal.**

**Beaucoup reste à faire évidemment, et ce d'autant plus que le handicap est multiforme. Entre le handicap présent au moment du recrutement et celui acquis en cours de carrière, par accident de la vie ou par évolution lente d'une condition pathologique ; entre le handicap visible et facilement identifiable, quel qu'il soit, et le handicap invisible mais néanmoins limitant, tous les cas de figure existent, et chacun exige une prise en considération ou en charge adaptée. Entre stigmatisation et banalisation, les deux extrêmes contre lesquels il faut lutter, la ligne de crête est étroite ; la prise de conscience collective et la mise en œuvre de moyens adaptés, pour aider les collègues à trouver leur pleine place dans un service, requièrent une attention constante.**

**Bercy a adopté un plan d'action ministériel sur la période 2024-2026 pour favoriser l'intégration des collègues porteurs de handicap. Parmi les nouveautés, en 2025 un module d'initiation à la langue des signes verra le jour. Une plateforme numérique « Info Handicap » a été mise en place en octobre 2024, à laquelle plus d'une centaine d'agents du ministère se connectent chaque jour. Bercy propose aussi, au-delà des prestations interministérielles du FIPHP, des aides financières pour les équipements coûteux.**

**La Douane souhaite aller plus loin que les directives ministérielles. Cette démarche nécessitera un effort important de pédagogie auprès des directions territoriales, des responsables RH et de l'ensemble des collectifs de travail. D'ores et déjà, chaque direction dispose de son référent handicap, capable d'aider les agents à faire valoir leurs droits et à définir les nécessaires aménagements de poste de travail.**

.../...



# La Douane et le handicap

L'article 93 de la Loi de transformation de la Fonction Publique a autorisé à titre expérimental, jusqu'en 2026, la « promotion par voie de détachement », permettant à des collègues porteurs de handicap, sous certaines conditions, de postuler sur dossier pour une promotion de corps, sans passer le concours. Les promus suivent la scolarité à La Rochelle tout comme les lauréats du concours. En 2024, 1 promotion a ainsi été réalisée dans le corps des contrôleurs. Le dispositif sera reconduit en 2025 à hauteur de 3 promotions en B : 1 en HDF, 2 en AuRA. Pour 2026, la DG ne s'interdit pas de pousser le dispositif pour réaliser des promotions de B en A. La CFTC-Douanes approuve ce dispositif particulièrement intéressant pour les collègues concernés.

En ce qui concerne les recrutements externes par contrat, 18 seront réalisés en 2025 : 7 en catégorie A, 11 en catégorie B. Ce mode de recrutement dérogatoire au concours conduit à une titularisation comme fonctionnaire au-delà de la période de stage. Tous les postes sont pré-localisés géographiquement.

La DG a rappelé que la possibilité d'exercer en Surveillance avec un handicap existait, sous réserve que le handicap soit compatible avec les conditions de santé exigées pour les fonctions en Surveillance. C'est donc une étude au cas par cas de chaque dossier, soit que la personne souhaite accéder à la branche Surveillance, soit qu'elle s'y trouve déjà et qu'elle souhaite y rester malgré un handicap survenu en cours de carrière.

Un guide sur le handicap sera prochainement élaboré et diffusé en Douane, synthétisant tous les droits, les prestations, les acteurs, les différents liens utiles.

La CFTC-Douanes demande la création d'un espace numérique de discussion dédié, sur lequel tous les collègues douaniers intéressés à un titre ou à un autre pourraient partager leurs expériences, leurs connaissances, leurs conseils, sur tous sujets ou problèmes rencontrés. Créer du lien, ce n'est pas uniquement diffuser des consignes verticales, c'est aussi faciliter la prise de contact entre pairs pour mutualiser les bonnes pratiques, ce que les moyens technologiques d'aujourd'hui permettent aisément.

Pour la CFTC, la prise en charge optimale du handicap repose sur la dimension technique, la dimension financière, mais aussi et peut-être surtout sur la dimension humaine.

CFTC-Douanes : sur un autre ton.

